

BORDEAUX METROPOLE

EXTRAIT DU
REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU
CONSEIL DE BORDEAUX METROPOLE

Séance du 25 septembre 2015
(convocation du 18 septembre 2015)

Aujourd'hui Vendredi Vingt-Cinq Septembre Deux Mil Quinze à 09 Heures 30 le Conseil de Bordeaux Métropole s'est réuni, dans la salle de ses séances sous la présidence de Monsieur Alain JUPPE, Président de BORDEAUX METROPOLE.

ETAIENT PRESENTS :

M. JUPPE Alain, M. ANZIANI Alain, M. CAZABONNE Alain, M. DUPRAT Christophe, Mme BOST Christine, M. LABARDIN Michel, M. BOBET Patrick, M. RAYNAL Franck, M. MANGON Jacques, M. MAMERE Noël, M. PUJOL Patrick, Mme JACQUET Anne-Lise, Mme MELLIER Claude, Mme VERSEPUY Agnès, M. DUCHENE Michel, M. TOUZEAU Jean, Mme WALRYCK Anne, M. ALCALA Dominique, Mme DE FRANÇOIS Béatrice, Mme FERREIRA Véronique, M. HERITIE Michel, Mme KISS Andréa, M. PUYOBRAU Jean-Jacques, M. SUBRENAT Kévin, M. TURBY Alain, M. TURON Jean-Pierre, M. VERNEJOUL Michel, Mme ZAMBON Josiane, Mme AJON Emmanuelle, M. AOUIZERATE Erick, Mme BEAULIEU Léna, Mme BERNARD Maribel, Mme BLEIN Odile, M. BONNIN Jean-Jacques, Mme BOUDINEAU Isabelle, M. BOURROUILH-PAREGE Guillaume, M. BOUTEYRE Jacques, Mme BOUTHEAU Marie-Christine, Mme BREZILLON Anne, M. BRUGERE Nicolas, Mme CALMELS Virginie, Mme CASSOU-SCHOTTE Sylvie, M. CAZABONNE Didier, Mme CHABBAT Chantal, M. CHAUSSET Gérard, Mme CHAZAL Solène, Mme COLLET Brigitte, M. COLOMBIER Jacques, Mme CUNY Emmanuelle, M. DAVID Jean-Louis, M. DAVID Yohan, Mme DELATTRE Nathalie, Mme DELAUNAY Michèle, M. DELAUX Stéphan, M. DELLU Arnaud, Mme DESSERTINE Laurence, M. DUBOS Gérard, Mme FAORO Michèle, M. FELTESSE Vincent, M. FEUGAS Jean-Claude, M. FLORIAN Nicolas, Mme FORZY-RAFFARD Florence, M. FRAILE MARTIN Philippe, Mme FRONZES Magali, M. GARRIGUES Guillaume, M. GUICHARD Max, M. GUICHOUX Jacques, M. HICKEL Daniel, M. HURMIC Pierre, Mme IRIART Dominique, M. JUNCA Bernard, Mme LACUEY Conchita, Mme LAPLACE Frédérique, M. LE ROUX Bernard, Mme LEMAIRE Anne-Marie, M. LOTHaire Pierre, Mme LOUNICI Zeineb, Mme MACERON-CAZENAVE Emilie, M. MARTIN Eric, M. NJIKAM MOULIOM Pierre De Gaétan, Mme PEYRE Christine, Mme PIAZZA Arielle, M. POIGNONEC Michel, Mme POUSTYNNIKOFF Dominique, M. RAUTUREAU Benoit, Mme RECALDE Marie, M. ROBERT Fabien, M. ROSSIGNOL PUECH Clément, Mme ROUX-LABAT Karine, Mme TOURNEPICHE Anne-Marie, M. TOURNERIE Serge, Mme TOUTON Elizabeth, M. TRIJOULET Thierry, Mme VILLANOVE Marie-Hélène.

EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION :

M. JUPPE Alain à M. CAZABONNE Alain à partir de 13h20
M. DUPRAT Christophe à M. DUCHENE Michel à partir de 11h35
M. LABARDIN Michel à Mme TOUTON Elisabeth à partir de 13h30
M. DAVID Alain à M. HERITIE Michel
M. RAYNAL Franck à M. MARTIN Eric à partir de 9h50
M. MANGON Jacques à Mme IRIART Dominique à partir de 13h05
Mme VERSEPUY Agnès à Mme PIAZZA Arielle jusqu'à 10h45 et à partir de 12h20
Mme TERRAZA Brigitte à M. BOURROUILH-PAREGE Guillaume
M. COLES Max à M. SUBRENAT Kévin
M. TURBY Alain à Mme JACQUET Anne-Lise à partir de 12h
Mme AJON Emmanuelle à Mme DELAUNAY Michèle à partir de 12h30
M. AOUIZERATE Erick à M. GARRIGUES Guillaume à partir de 13h05
Mme BOUTHEAU Marie-Christine à Mme CASSOU-SCHOTTE Sylvie à partir de 12h10
Mme CALMELS Virginie à M. ALCALA Dominique à partir de 12h30
Mme CAZALET Anne-Marie à M. CAZABONNE Didier
Mme CHAZAL Solène à Mme MACERON-CAZENAVE Emilie à partir de 12h40
Mme COLLET Brigitte à Mme WALRYCK Anne à partir de 13h20
M. DAVID Jean-Louis à M. LOTHaire Pierre à partir de 13h20
M. DAVID Yohan à Mme BREZILLON Anne à partir de 12h30

M. DELAUX Stephan à M. BONNIN Jean-Jacques à partir de 12h15
Mme DESSERTINE Laurence à Mme ROUX-LABAT Karine à partir de 10h
M. FETOUI Marik à Mme VILLANOVE Marie-Hélène
M. FLORIAN Nicolas à M. BOBET Patrick à partir de 10h40
Mme FORZY-RAFFARD Florence à M. HICKEL Daniel à partir de 12h55
Mme FRONZES Magali à M. FRAILE-MARTIN Philippe de 10h à 11h30
M. GUYOMARC'H Jean-Pierre à M. BRUGERE Nicolas
M. HURMIC Pierre à M. ROSSIGNOL-PUECH Clément à partir de 13h35
Mme JARDINE Martine à M. DELLU Arnaud
Mme LACUEY Conchita à M. PUYOBRAU Jean-Jacques à partir de 12h30
M. LE ROUX Bernard à M. TOURNERIE Serge à partir de 12h40
Mme LEMAIRE Anne-Marie à Mme LAPLACE Frédérique à partir de 13h35
Mme LOUNICI Zeineb à Mme POUSTYNNIKOFF Dominique jusqu'à 10h15
M. MILLET Thierry à Mme PEYRE Christine
M. PADIE Jacques à M. GUICHARD Max
M. RAUTUREAU Benoit à M. PUJOL Patrick à partir de 12h05
Mme RECALDE Marie à M. ANZIANI Alain de 9h50 à 10h20 et à partir de 12h30
M. ROBERT Fabien à M. JUNCA Bernard à partir de 10h30
M. SILVESTRE Alain à Mme BERNARD Maribel
Mme THIEBAULT Gladys à Mme CHABBAT Chantal
M. TRIJOULET Thierry à Mme FERREIRA Véronique à partir de 12h20

EXCUSES :

M. MAMERE Noël à partir de 11h20
M. CHAUSSET Gérard à partir de 13h30
M. COLOMBIER Jacques à partir de 11h35

LA SEANCE EST OUVERTE

**ARTIGUES-PRÈS-BORDEAUX - Secteur Centre-Ville - Instauration d'un
périmètre de prise en considération - Décisions**

Monsieur DUCHENE présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs

La commune d'Artigues-près-Bordeaux est située à l'extérieur de la ceinture de rocade de la rive droite, entre le cœur de l'agglomération et le territoire périurbain limitrophe à Bordeaux Métropole. C'est une commune au paysage vallonné et verdoyant, bordée à l'ouest par les communes de Lormont, Cenon et Floirac, et à l'est par deux communes hors Bordeaux Métropole : Tresses et Yvrac. Elle est traversée par de nombreux ruisseaux appartenant au bassin hydrologique du Guâ, qui présente des risques d'inondation lors d'épisodes pluvieux intenses ou très intenses, et dispose également d'importants espaces verts et de qualité, dont de nombreux parcs et jardins, ainsi que des espaces verts ouverts (vignes, prés, prairies).

Par ailleurs, en termes de réseau routier, la commune d'Artigues-près-Bordeaux est traversée d'est en ouest dans sa partie nord par la route nationale (RN) 89, qui constitue un élément de rupture et de nuisances importantes pour la commune, et dans sa partie sud par le boulevard Feydeau. Entre ces deux voies qui supportent un transit important depuis et vers le périurbain, deux grandes diagonales se croisent dans un "centre-ouest" : l'avenue de l'Eglise Romane et l'itinéraire des avenues de Virecourt, avenue du Desclaux, avenue de la Moune.

Malgré la présence de nombreux atouts, la commune ne dispose cependant pas d'un centre bourg identifié et attractif mais plutôt de plusieurs polarités d'équipements publics qui coexistent. En effet, ce centre bourg propose plusieurs écoles, des accueils périscolaires, des équipements sportifs, une cuisine centrale, une poste et un ensemble immobilier comprenant des commerces de proximité qui peinent à trouver une clientèle.

Bien que ces équipements publics de toute nature répondent aux besoins actuels de la population, la forte croissance démographique, générée notamment par la réalisation de programmes immobiliers, amène un questionnement de cette offre.

Compte tenu de ce contexte, la municipalité souhaite aujourd'hui redynamiser le centre bourg, au travers entre autre d'une offre renouvelée en équipements publics et en commerces, et fédérer de nouveaux usages en redéfinissant l'identité de ce centre.

1/ Objectifs

La volonté communale de redynamiser le centre ville se traduit ainsi :

- mise à niveau des équipements au regard de la population,
- mise en valeur du centre bourg, et en particulier de l'îlot de l'ancienne école, en respectant l'identité et les qualités urbaines communales,
- le soutien du commerce afin de créer une offre de proximité complémentaire de l'offre existante, majoritairement implantée dans le centre ville.

2/ Plan d'actions

- Réalisées et/ou en cours de réalisation :

➤ Réaménagement des espaces publics du centre bourg, achevé en 2014. Ces travaux ont permis le renforcement des continuités piétonnes, ainsi que la valorisation paysagère de l'ensemble à travers l'affirmation d'un paysage urbain autour du grand parc central, des équipements publics et du pôle commercial.

Un travail sur l'animation du centre a également été effectué avec notamment la création d'un marché, organisé tous les vendredis après-midi sur la place, et participe à un timide renouveau de l'ensemble.

➤ Un soutien de Bordeaux Métropole en 2012 pour l'étude de redynamisation du commerce de proximité afin de permettre la mise en œuvre d'un financement FISAC (Fonds d'intervention pour les services, l'artisanat et le commerce).

➤ Une étude globale visant à analyser les perspectives démographiques communales et les besoins en équipements publics associés, réalisée par l'A'urba (en cours).

➤ Acquisition par la commune d'un logiciel de gestion des équipements publics communaux visant à évaluer leur état et leur pérennité, les travaux à envisager, le taux d'occupation, les changements de destinations éventuels...

- Études à venir :

➤ Une étude urbaine portant sur le centre bourg est à programmer. Cette étude prendra en compte l'étude démographie/équipements communaux de l'A'urba, et aura notamment pour objectif la redynamisation du centre bourg ainsi que le développement local du commerce de proximité.

Les enjeux de développement de ce secteur nécessitent donc une maîtrise des projets à venir.

C'est la raison pour laquelle il est proposé d'instaurer un périmètre de prise en considération conformément à l'article L 111-10 du code de l'urbanisme.

Ce périmètre permet au maire de surseoir à statuer sur les demandes d'autorisation d'urbanisme concernant des travaux, installations ou constructions susceptibles de rendre plus onéreuse ou de compromettre la réalisation de tout projet urbain.

Ceci étant exposé, il vous est demandé, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir si tel est votre avis adopter les termes de la délibération suivante :

Le Conseil de Bordeaux Métropole,

VU les dispositions du code de l'urbanisme, notamment son article L111-10 relatif à l'instauration du périmètre de prise en considération.

ENTENDU le rapport de présentation

CONSIDERANT QU'il convient de maîtriser l'évolution du secteur centre-ville d'Artigues-près-Bordeaux dans l'attente des résultats de l'étude urbaine programmée en 2016.

DECIDE

Article 1 :

Un périmètre de prise en considération est créé pour le centre-ville d'Artigues-près-Bordeaux figurant sur le plan annexé

Article 2 :

Monsieur le Président est autorisé à engager les procédures de publicité du présent acte et de mise à jour du Plan local d'urbanisme (PLU), conformément aux articles L111-10 et R123-13 du code de l'urbanisme

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.

Fait et délibéré au siège de Bordeaux Métropole le 25 septembre 2015,

Pour expédition conforme,
par délégation,
Le Vice-Président,

REÇU EN PRÉFECTURE LE
12 OCTOBRE 2015

PUBLIÉ LE : 12 OCTOBRE 2015

M. MICHEL DUCHENE